

Interview d'André Dubois: la présidence du Conseil et le secrétariat général (Bruxelles, 8 décembre 2006)

Source: Interview d'André Dubois / ANDRÉ DUBOIS, Étienne Deschamps.- Bruxelles: CVCE [Prod.], 08.12.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:04:22, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_d_andre_dubois_la_presidence_du_conseil_et_le_secretariat_general_bruelles_8_decembre_2006-fr-42ba6b3a-f88c-491e-b419-2a27698de14e.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview d'André Dubois: la présidence du Conseil et le secrétariat général (Bruxelles, 8 décembre 2006)

[Étienne Deschamps] Concrètement, le Conseil, ce sont des personnes qui par nature restent en place, alors que la présidence est rotative et tournante. Alors comment ça se passe si tous les six mois, vous avez des interlocuteurs qui changent? Vous travaillez pendant six mois avec des Français, puis après pendant six mois vous êtes plus en contact avec des Allemands... Comment assurer une continuité malgré ces changements répétés de six mois en six mois?

[André Dubois] Précisément, c'est le rôle du secrétaire général et du secrétariat d'assurer cette continuité. Je crois que ça se fait dans de bonnes conditions, parce que les présidences d'abord se préparent à leur présidence, et donc il y a de nombreux contacts avant avec la Commission et avec le secrétariat sur l'état des dossiers, et parce que nous avons régulièrement, avant toutes les réunions du Comité des représentants permanents et du Conseil, des briefings avec la présidence. Nous leur faisons des notes de synthèse dans lesquelles on définit des pistes de compromis possibles et je dirais que le secrétariat et les présidences forment un *team*, le secrétaire général et les présidences forment un *team*.

Généralement, les présidences ont évidemment comme objectif principal de faire avancer les affaires communautaires et davantage de défendre des positions nationales, et dans cette tâche, évidemment, ils forment une collaboration étroite avec le secrétaire général du Conseil et ses collaborateurs qui constituent un peu l'élément permanent et qui en général, d'ailleurs, nous avons probablement une sensibilité sur les possibilités de compromis et de solutions qui aident les présidents et que probablement, la Commission a plus difficilement, en raison aussi de son rôle institutionnel – la Commission a un rôle précis qui est de soumettre des propositions et de les défendre. Elle sait bien qu'à un moment donné, des compromis doivent se faire, mais dans cette affaire, elle n'est pas toujours disponible pour abandonner ses propositions de départ, mais je dois dire que le point fondamental que j'ai toujours mis en évidence auprès de mes collaborateurs, c'est que du côté du secrétariat, il faut une étroite collaboration avec la Commission, parce que nous sommes tous attelés au même objectif, c'est de faire avancer les choses, et donc nous avons des rapports très étroits avec nos collègues de la Commission et nous faisons des notes au président avant de lui soumettre des pistes de compromis ou des solutions, nous prenons nos assurances que les choses peuvent marcher. Et donc moi personnellement, j'ai toujours entretenu avec mes collègues de la Commission, et je crois la plupart des fonctionnaires du secrétariat, une collaboration très très étroite. C'est tout de même eux qui sont le moteur du fonctionnement des Communautés, mais parfois ils prennent des risques. Dans le cas de l'*Uruguay Round*, c'était le ministre des affaires étrangères, M. Juppé, je me souviens très clairement qu'il en avait fait un problème vraiment de rupture. Nous étions conscients, et là la Commission avait probablement – je dis ça modestement – une appréciation un peu différente. Nous avions le sentiment qu'il fallait un compromis, qu'on ne pouvait pas accepter les résultats tels quels, que ça n'aurait pas passé, et effectivement ça s'est passé. Je prends cet exemple-là, mais il y a une multitude d'autres dossiers. Mais je répète, tout ça ne peut se faire qu'en collaboration étroite aussi avec la Commission. Nous prenons toujours nos assurances du côté de la Commission, que les choses sont possibles.